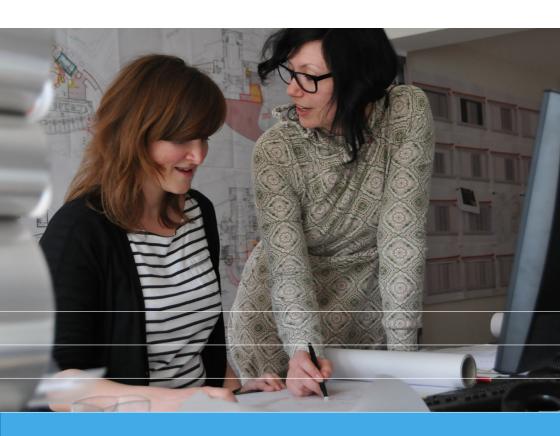


Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD Département fédéral de justice et police DFJP **Bundesamt für Migration BFM Office fédéral des migrations ODM** 



Intégration des citoyens de l'UE/AELE sur le marché du travail suisse: bilan positif

# **Condensé** des résultats de l'étude

**De quoi s'agit-il?** La crise économique qui a sévi en 2008 a soulevé en Suisse un nouveau débat autour de l'immigration en provenance de l'Europe. L'annonce de taux de chômage élevés parmi les étrangers donnait l'impression que la main-d'œuvre étrangère était mal intégrée sur le marche du travail suisse et qu'elle grevait les caisses de chômage.

Parallèlement, les flux migratoires des travailleurs étrangers semblaient réagir moins violemment que prévu aux varia-tions conjoncturelles. En effet, malgré la crise, l'immigration n'a manifestement pas diminué dans les proportions escomptées et le nombre de retours au pays n'a, semble-t-il, que faiblement augmenté. Par ailleurs, il se disait que l'immigration de main-d'œuvre étrangère provenant de l'Union euro-péenne (UE) influait négativement sur l'évolution des salaires en Suisse.

L'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'UE est en vigueur depuis 2002. Il serait donc intéressant de savoir si et dans quelle mesure cet accord s'est répercuté sur les mouvements migratoires, l'intégration des étrangers sur le marché du travail et les salaires de la population indigène.

C'est dans ce contexte que l'ODM a chargé le FAI de réaliser une étude en lui demandant de concentrer tout particulièrement son attention sur les questions suivantes:

- Comment les mouvements migratoires de main-d'œuvre étrangère en provenance des Etats de l'UE-17/Association européenne de libre-échange (AELE)¹ ont-ils évolué en Suisse?
- Les citoyens de l'UE-17/AELE sont-ils bien intégrés sur le marché du travail suisse?
- Quelles répercussions l'entrée en vigueur de l'ALCP et, partant, l'afflux d'immigrés ressortissant de l'UE-17/AELE ont-ils eu sur les salaires des travailleurs suisses?

L'étude porte sur la période allant de 1991 à 2009.

## **Principaux** résultats

Comment les mouvements migratoires de main-d'œuvre étrangère en provenance des Etats de l'UE/AELE ont-ils évolué en Suisse?

Depuis 1991, l'immigration nette (nombre d'entrées en Suisse moins nombre de retours au pays) a contribué à faire augmenter la population résidente de nationalité étrangère d'au moins 768 000 personnes. Il convient ici de distinguer deux grands groupes d'étrangers: un tiers de ces personnes provenaient des Etats de l'UE-17/AELE (en premier lieu des pays du nord de cet espace, notamment de l'Allemagne), tandis qu'un autre tiers d'entre elles étaient issues des Etats européens qui ne font pas partie de l'Espace UE/AELE (soit du «reste de l'Europe»), en particulier de l'ex-Yougoslavie. Alors que l'immigration en provenance du reste de l'Europe (ex-Yougoslavie) a principalement été constatée dans les années 90. celle de l'Espace UE-17/AELE a commencé en 2000. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP en 2002, environ 80 % des immigrés étaient des citovens des pays du nord de l'UE-17/AELE.2

L'évolution conjoncturelle en Suisse n'a pas été sans exercer une certaine influence sur les mouvements migratoires des étrangers originaires de l'UE-17/AELE. Cependant, la situation économique s'est davantage répercutée sur le nombre d'immigrés que sur celui des retours, c'est-à-dire que, durant la crise, moins de personnes sont rentrées dans leur Etat d'origine que prévu. Ainsi, il semble que les perspectives économiques en Suisse influent bien plus sur les flux migratoires des ressortissants de

l'UE-17/AELE que celles des pays d'origine des migrants.

L'immigration nette en provenance de l'UE-17/
AELE n'est pas due essentiellement à une
hausse de l'immigration, mais découle d'une
diminution du nombre de retours au pays et
d'une augmentation de la stabilité des immigrés. Ainsi, les réelles répercussions de l'ALCP
sur les mouvements migratoires ont été relativement modestes. L'étude démontre toutefois
que la tendance à la hausse de l'immigration
en provenance de l'UE-17/AELE aurait été inconcevable sans l'ALCP, lequel a tout particulièrement favorisé la venue en Suisse des ressortissants des pays du nord de l'UE/AELE.

L'étude souligne également que le niveau de formation de la main-d'œuvre immigrée ne cesse de s'élever. En effet, depuis 2003, la proportion des personnes actives peu qualifiées a chuté de 18 à 12 %, tandis que celle des travailleurs bénéficiant d'une formation poussée est passée de 51 à 60 %. Parmi les étrangers, les ressortissants des pays du nord de l'UE-17/ AELE se placent en deuxième position pour ce qui est du niveau de formation.3 La stabilité des immigrés diminue au fur et à mesure que leur niveau de formation augmente, c'est-à-dire que plus le niveau de formation est élevé, moins l'immigré restera en Suisse et inversement. Aussi constate-t-on, du fait du niveau de formation élevé des citoyens de l'UE-17/AELE, un roulement beaucoup plus important chez eux que chez ceux du reste de l'Europe.



# Les citoyens de l'UE-17/AELE sont-ils bien intégrés sur le marché du travail suisse?

Afin de mesurer le degré d'intégration des étrangers sur le marché du travail suisse, les auteurs de l'étude se sont appuyés sur trois critères caractéristiques: le risque de chômage ou la stabilité de l'emploi, la durée de la recherche d'emploi et le montant du revenu annuel, lequel reflète la position dans la profession. Le taux de chômage au sein de la population étrangère est deux fois plus élevé que celui constaté chez les Suisses. Parmi les étrangers, ce sont les citoyens de l'UE-17/AELE qui affichent le taux le plus faible: le nombre de personnes actives en provenance de l'UE-17/AELE est supérieur à la moyenne. Par rapport aux autres catégories d'étrangers, ils atteignent le taux d'activité le plus élevé, à savoir 80 %. Viennent ensuite les ressortissants de l'UE-8<sup>4</sup>, ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie (UE-2).

L'entrée en vigueur de l'ALCP n'a eu aucune incidence négative directe sur le taux de chômage. La part de travailleurs étrangers nouvellement arrivés en Suisse qui ont perdu leur emploi en l'espace d'un an a, depuis 2003, baissé de 10,8 à 6,7 %. C'est pourquoi le niveau généralement élevé du taux de chômage constaté dans la population étrangère n'est pas une conséquence de l'ALCP, mais s'explique par la forte proportion de travailleurs étrangers non qualifiés, qui ont été recrutés durant des décennies par l'économie suisse avant le milieu des années 90 et qui aujourd'hui, la structure du marché du travail ayant changé, ne sont plus suffisamment sollicités.

Seuls 2,73 % des citoyens de l'UE-17/AELE ont perdu leur emploi au bout d'un an. Le risque pour ces ressortissants d'être sans-emploi est ainsi supérieur à celui des Suisses, de l'ordre de 1,68 %.<sup>5</sup>

Entre 1992 et 2009, les sans-emplois originaires de l'UE-17/AELE ont eu besoin, en moyenne, de 9,6 mois pour retrouver un poste, contre 8,4 chez les autochtones. Aucune autre catégorie d'étrangers n'a mis moins de temps pour sortir du chômage que les citoyens de l'UE-17/AELE. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP, les ressortissants de l'UE-17/AELE ont même davantage réduit leur période de recherche d'emploi que les Suisses: alors que cette période a baissé, en moyenne, de 6.8 % chez ces derniers, elle a diminué de 21,4 % chez les immigrés en provenance de l'UE-17/AELE, devenant par là-même inférieure à la durée moyenne requise par les autochtones dans la même situation.

Entre 1991 et 2009, les travailleurs provenant de l'UE-17/AELE gagnaient, en moyenne, environ 1200 francs de plus par an que les citoyens suisses. Cette différence de revenu s'explique, pour les trois quarts, par le fait que les étrangers présentent des aspects qui leur sont favorables en matière de salaire: ils ont, pour la plupart, un niveau de formation élevé, exercent des métiers généralement bien rémunérés, travaillent longtemps et intensément dans des régions où les salaires sont élevés et comptent peu de femmes parmi eux.

On peut donc en conclure que, dans l'ensemble, les citoyens de l'UE-17/AELE sont, parmi toutes les catégories d'étrangers, ceux qui sont le mieux intégrés sur le marché du travail suisse.

Quelles répercussions l'entrée en vigueur de l'ALCP et, partant, l'afflux d'immigrés ressortissant de l'UE-17/AELE ont-ils eu sur les salaires des travailleurs suisses?

L'entrée en vigueur de l'ALCP n'a eu, statistiquement parlant, aucune influence déterminante sur la différence de salaire entre Suisses et ressortissants de l'UE-17/AELE. Néanmoins, les citoyens de l'UE-17/AELE qui sont arrivés en Suisse après l'entrée en vigueur de l'ALCP gagnent 2,1 % de moins que ceux qui étaient déjà dans notre pays avant l'entrée en vigueur dudit accord et qui disposent des mêmes qualifications. Ce constat met en lumière la baisse de salaire entraînée par l'ALCP.

L'immigration dans le cadre de l'ALCP n'a absolument pas eu d'effet modérateur sur les salaires des citoyens actifs suisses. Des baisses de salaire ont été constatées uniquement chez les travailleurs étrangers peu qualifiés originaires de pays non membres de l'UE-17/AELE. Les salaires de la majeure partie des Suisses n'ont, quant à eux, pas été affectés par l'ALCP. Ceux de la main-d'œuvre qualifiée ont même souvent augmenté. Cet état de fait prouve que les travailleurs immigrés qualifiés n'entrent pas en concurrence avec les citoyens suisses, mais viennent plutôt en renfort.

#### Conclusion

Le passage en Suisse d'une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée à une main-d'œuvre étrangère bénéficiant d'une formation poussée avait déjà commencé avant l'entrée en vigueur de l'ALCP. Il convient toutefois de relever que, sans ledit accord, l'immigration de main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée en provenance des pays du nord de l'UE-17/AELE n'aurait pas pu prendre de l'ampleur, étant donné les contingents appliqués. Sur ce point, on peut dire que les répercussions de l'ALCP sur l'importance et la composition de l'immigration ont été considérables.

Parmi toutes les catégories d'étrangers, les ressortissants de l'UE-17/AELE sont les mieux intégrés sur le marché du travail suisse. Leur taux d'activité est supérieur à la moyenne et leur taux de chômage le moins élevé après les Suisses. Enfin, on notera l'absence totale d'impact sur les salaires de la population active résidant en Suisse.

### Office fédéral des migrations (ODM)

www.bfm.admin.ch

Auteurs: Messieurs Georges Sheldon et Dominique Cueni, Institut de recherche sur le marché du travail et l'économie industrielle («Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik»; FAI du Centre de sciences économiques de l'Université de Bâle

Photos: page de couverture: Philipp Eyer; page 4: Christophe Chammartin

Mandant: Office fédéral des migrations (ODM) | Période de l'étude: 1991-2009

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> UE-17/AELE = France, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Suède, Finlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Grèce, Chypre, Malte, Norvège, Islande et Liechtenstein

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les pays du nord de l'UE-17/AELE comprennent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

<sup>3</sup> C'est la main-d'œuvre originaire des pays anglophones situés en dehors de l'UE qui présente le niveau de formation le plus élevé.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La Pologne, la Hongrie, la Tchéquie, la Slovénie, la Slovaquie, l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Ce pourcentage vaut pour la période allant de 1993 à 2009, à chaque fois sur la base d'une année.